

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 200

22 janvier 2014

SOMMAIRE

AB Sciex Finance S.à r.l.	9595	J2M Group S.A.	9564
Action Investment GP S.à r.l.	9568	Kalli-Stone-Corporation S.A.	9564
Akroscan S.à r.l.	9566	Katoen Natie Group S.A.	9600
Artic Holding S.A.	9565	LEVeL Directors S.à r.l.	9589
Assfinar S.P.F. S.A.	9565	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	9555
Assfinar S.P.F. S.A.	9564	LSF5 Giga Investments S.à r.l.	9597
ASSOR (Lux) S.A.	9565	Luxembourg Business Services S.à r.l. ...	9564
Assurances Gest S.A.	9565	More S.à r.l.	9594
Autodream s.à r.l.	9566	Mykerinos S.A.	9569
Autodrom S.A.	9566	NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l.	9569
Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l.	9566	Novalak's Targets Sàrl	9569
Barnsleys Holding S.A.	9589	Obringer-Lux S.A.	9569
Benediction Investments S.A.	9589	Octans Sicav-SIF	9569
CCP II Soest S.à r.l.	9561	Parkwood (Köln) S.à r.l.	9570
Chronos S.A.	9567	Philipor S.A.	9590
Cofimin S.A.	9567	Premium Coffee Holding S.A.	9571
Electricité Gaston MEYER s.à r.l.	9570	Project Del Holding S.à r.l.	9584
Etias Partner	9586	ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l.	9584
Faivinvest S.C.A.	9570	Sausalito S.à r.l.	9586
Fusion S.A.	9586	Savini Frères S.à r.l.	9586
Glendevon King Global Fund SICAV-SIF	9587	Sax S.A.	9586
HABI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	9564	Spillschlass S.à r.l.	9571
Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.	9570	Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.	9554
Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.	9570	Venator S.C.A.	9571

Talanx Finanz (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.351.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, der Aktiengesellschaft "Talanx Finanz (Luxemburg) S.A.", mit Sitz in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 87.351, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1124 vom 25. Juli 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt, Herr Olivier SCHMIDT- BERTEAU, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg welcher zur Schriftführerin Dame Géraldine NUCERA, Notarschreiberin beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Dame Géraldine NUCERA, Notarschreiberin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien des alleinigen Aktionärs bei; welche Liste von dem Vertreter des alleinigen Aktionärs, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von dem alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, wurden Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Satzungsänderung zu Artikel 8 - Verlegung der ordentlichen Generalversammlung auf den 4. Mittwoch des Monats Februar um 11.00 Uhr.

2. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und die Versammlung fasst nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Datum der ordentlichen Generalversammlung auf den vierten Mittwoch des Monats Februar zu verlegen und somit den vierten Satz von Artikel 8 der Satzung wie folgt umzuändern:

„ **Art. 8. (Vierter Satz).** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt am vierten Mittwoch des Monats Februar um 11.00 Uhr.“

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 750.- Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: O. SCHMIDT-BERTEAU, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51603. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175187/49.

(130213279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.490.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 November 2013;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 November 2013; and

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 November 2013.

4. LSF Lux Holdings XV, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 47981 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 November 2013.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 16 October 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 16 October 2013;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 35,626,250.- (thirty-five million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 3,135,375.- (three million one hundred thirty-five thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 32,490,875.- (thirty-two million four hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro) by (i) the cancellation of 930 (nine hundred thirty) class H-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, (ii) the cancellation of 23,559 (twenty-three thousand five hundred fifty-nine) class HH-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and (iii) the cancellation of 594 (five hundred ninety-four) class GG-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; and

3. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 16 October 2013 (the Resolutions), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the class "F-8";

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 104,125.- (one hundred four thousand one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of 35,522,125.- (thirty-five million five hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 284,177 (two hundred eighty-four thousand one hundred seventy-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 63 (sixty-three) classes, to an amount of EUR 35,626,250.- (thirty-five million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty euro) represented by 285,010 (two hundred eighty-five thousand ten) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 64 (sixty-four) classes;

(c) to allocate a share premium of an amount of EUR 71.37 (seventy-one euro and thirty-seven euro) to the share premium account of the Company; and

(d) to issue 833 (eight hundred thirty-three) new class F-8 shares (the New F-8 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New F-8 Shares, (ii) accepted the subscription to, and payment of the New F-8 Shares and the share premium by, Lone Star Global Holdings II Limited, in accordance with the Resolutions.

The payment of the New F-8 Shares has been made for value on 16 October 2013 by Lone Star Global Holdings II Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 35,626,250.- (thirty-five million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty euro) since 16 October 2013.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 3,135,375.- (three million one hundred thirty-five thousand three hundred seventy-five euro) to bring it from its current amount of EUR 35,626,250.- (thirty-five million six hundred twenty-six thousand two hundred fifty euro), represented by 285,010 (two hundred eighty-five thousand ten) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 64 (sixty-four) classes, to an amount of EUR 32,490,875.- (thirty-two million four hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 259,927 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 62 (sixty-two) classes, by way of:

(i) (a) cancellation of 930 (nine hundred thirty) class H-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by LSGH, and (b) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 116,250.- (one hundred sixteen thousand two hundred fifty euro);

(ii) (a) cancellation of 23,559 (twenty-three thousand five hundred fifty-nine) class HH-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held LSGH, (b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 242.46 (two hundred forty-two euro and forty-six cents), (c) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of EUR 2,945,117.46 (two million nine hundred forty-five thousand one hundred seventeen euro and forty-six cents), and (d) cancellation of the HH-3 class of shares of the Company;

(iii) (a) cancellation of 594 (five hundred ninety-four) class GG-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by LSGH, (b) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 95.75 (ninety-five euro and seventy-five cents), (c) reimbursement to LSGH of an amount of EUR 54,095.75 (fifty-four thousand ninety-five euro and seventy-five cents) corresponding to the value of (i) 432 (four hundred thirty-two) class GG-3 shares and (ii) the amount of the share premium account, (d) use of the proceeds of the reduction of 162 (one hundred sixty-two) class GG-3 shares to absorb the Company's losses by an amount of EUR 20,250.- (twenty thousand two hundred fifty euro), and (e) cancellation of the GG-3 class of shares of the Company;

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 32,490,875.- (thirty-two million four hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 259,927 (two hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 114 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 12 class M-2 shares;
12. 6,222 class V-2 shares;
13. 692 class X-2 shares;
14. 12 class Y-2 shares;
15. 509 class AA-2 shares;
16. 1 class BB-2 share;
17. 12 class FF-2 shares;
18. 124 class GG-2 shares;
19. 1,191 class HH-2 shares;
20. 8,652 class D-3 shares;
21. 3,676 class H-3 shares;
22. 2,041 class I-3 shares;
23. 292 class K-3 shares;
24. 24 class M-3 shares;
25. 216 class N-3 shares;
26. 2,731 class O-3 shares;
27. 42,081 class Q-3 shares;
28. 11,862 class U-3 shares;
29. 502 class W-3 shares;
30. 605 class X-3 shares;
31. 440 class Y-3 shares;
32. 416 class AA-3 shares;
33. 38 class BB-3 shares;
34. 1,047 class CC-3 shares;
35. 221 class DD-3 shares;
36. 50 class EE-3 shares;
37. 13 class FF-3 shares;
38. 378 class 11-3 shares;
39. 161 class KK-3 shares;
40. 14,808 class A-4 shares;
41. 16,781 class B-4 shares;
42. 3,740 class C-4 shares;
43. 23,007 class D-4 shares;
44. 1,417 class E-4 shares;
45. 4,142 class F-4 shares;
46. 617 class G-4 shares;
47. 4,377 class A-5 shares;
48. 3,545 class C-5 shares;
49. 3,138 class E-5 shares;

50. 2 class F-5 shares;
51. 10,385 class H-5 shares;
52. 15,690 class A-6 shares;
53. 450 class B-6 shares;
54. 707 class C-6 shares;
55. 826 class A-7 shares;
56. 21,203 class B-7 shares;
57. 8,200 class A-8 shares;
58. 4,184 class B-8 shares;
59. 3,218 class C-8 shares;
60. 6,427 class D-8 shares;
61. 4 class E-8 share; and
62. 833 class F-8 share."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 novembre 2013;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 novembre 2013; et

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 novembre 2013,

4. LSF Lux Holdings XV, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 47981 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 novembre 2013,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à.r.l.», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les

points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 16 octobre 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 16 octobre 2013;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.625.250,- (trente-cinq millions six cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 3.135.375,- (trois millions cent trente-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 32.490.875,- (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros) par le biais de (i) l'annulation de 930 (neuf cent trente) parts sociales de classe H-3 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, (ii) l'annulation de 23.559 (vingt-trois mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales de classe HH-3 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, (iii) l'annulation de 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de classe GG-3 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 16 octobre 2013 (les Résolutions), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe F- 8»;

b. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 104.125,- (cent quatre mille cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 35.522.125,- (trente-cinq millions cinq cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros), représenté par 284.177 (deux cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 63 (soixante-trois) classes, à un montant de EUR 35.626.250,- (trente-cinq millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 285.010 (deux cent quatre-vingt-cinq mille dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 64 (soixante-quatre) classes;

c. d'allouer un montant de EUR 71,37- (soixante et onze euros et trente- sept cents) au compte de prime d'émission de la Société; et

d. d'émettre 833 (huit cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe F-8 (les Nouvelles Parts Sociales de classe F-8), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe F-8 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings II Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe F-8, et du montant de la prime d'émission, suivant les Résolutions.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe F-8 a été effectué le 16 octobre 2013 par Lone Star Global Holdings II Limited, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 35.626.250,- (trente-cinq millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante euros) depuis le 16 octobre 2013.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.626.250,- (trente-cinq millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 285.010 (deux cent quatre-vingt-cinq mille dix) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 64 (soixante-quatre) classes, à concurrence d'un montant de EUR 3.135.375,- (trois millions cent trente-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), à un montant de EUR 32.490.875,- (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 259.927 (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 62 (soixante-deux) classes, par le biais de:

(i) (a) l'annulation de 930 (neuf cent trente) parts sociales de classe H-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSGH, et (b) le remboursement à LSGH d'un montant de EUR 116.250,- (cent seize mille deux cent cinquante euros),

(ii) (a) l'annulation de 23.559 (vingt-trois mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales de classe HH-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSGH, (b) la réduction du compte de

prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 242,46 (deux cent quarante-deux euros et quarante-six cents), et (c) l'affectation du montant de la réduction et de celui du compte de prime d'émission à l'absorption des pertes de la Société pour un montant de EUR 2.945.117,46 (deux millions neuf cent quarante-cinq mille cent dix-sept euros et quarante-six cents), et (d) l'annulation de la classe de parts sociales HH-3 de la Société;

(iii) (a) l'annulation de 594 (cinq cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de classe GG-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSGH, (b) la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 95,75 (quatre-vingt-quinze euros et soixante-quinze cents), (c) le remboursement à LSGH d'un montant de EUR 54.095,75 (cinquante-quatre mille quatre-vingt-quinze euros et soixante-quinze cents) correspondant à (i) la valeur de 432 (quatre cent trente-deux) parts sociales de classe GG-3 et (ii) au montant du compte de prime d'émission, (d) l'affectation du montant de la réduction de 162 (cent soixante-deux) parts sociales de classe GG-3 à l'absorption des pertes de la Société pour un montant de EUR 20.250,- (vingt mille deux cent cinquante euros), et (e) l'annulation de la classe de parts sociales GG-3 de la Société;

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 32.490.875,- (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 259.927 (deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 114 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 12 parts sociales de classe M-2;
12. 6.222 parts sociales de classe V-2;
13. 692 parts sociales de classe X-2;
14. 12 parts sociales de classe Y-2;
15. 509 parts sociales de classe AA-2;
16. 1 part sociale de classe BB-2;
17. 12 parts sociales de classe FF-2;
18. 124 parts sociales de classe GG-2;
19. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
20. 8.652 parts sociales de classe D-3;
21. 3.676 parts sociales de classe H-3;
22. 2.041 parts sociales de classe I-3;
23. 292 parts sociales de classe K-3;
24. 24 parts sociales de classe M-3;
25. 216 parts sociales de classe N-3;
26. 2.731 parts sociales de classe O-3;
27. 42.081 parts sociales de classe Q-3;
28. 11.862 parts sociales de classe U-3;
29. 502 parts sociales de classe W-3;
30. 605 parts sociales de classe X-3;
31. 440 parts sociales de classe Y-3;
32. 416 parts sociales de classe AA-3;
33. 38 parts sociales de classe BB-3;
34. 1.047 parts sociales de classe CC-3;
35. 221 parts sociales de classe DD-3;

36. 50 parts sociales de classe EE-3;
37. 13 parts sociales de classe FF-3;
38. 378 parts sociales de classe II-3;
39. 161 parts sociales de classe KK-3;
40. 14.808 parts sociales de classe A-4;
41. 16.781 parts sociales de classe B-4;
42. 3.740 parts sociales de classe C-4;
43. 23.007 parts sociales de classe D-4;
44. 1.417 parts sociales de classe E-4;
45. 4.142 parts sociales de classe F-4;
46. 617 parts sociales de classe G-4;
47. 4.377 parts sociales de classe A-5;
48. 3.545 parts sociales de classe C-5;
49. 3.138 parts sociales de classe E-5;
50. 2 parts sociales de classe F-5;
51. 10.385 parts sociales de classe H-5;
52. 15.690 parts sociales de classe A-6;
53. 450 parts sociales de classe B-6;
54. 707 parts sociales de classe C-6;
55. 826 parts sociales de classe A-7;
56. 21.203 parts sociales de classe B-7;
57. 8.200 parts sociales de classe A-8;
58. 4.184 parts sociales de classe B-8;
59. 3.218 parts sociales de classe C-8;
60. 6.427 parts sociales de classe D-8;
61. 4 parts sociales de classe E-8; et
62. 833 parts sociales de classe F-8."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2013. LAC/2013/52666. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013166150/371.

(130202830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.262.075,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner (the "Meeting") of "CCP II Soest S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section

B number 129.783, incorporated by deed of Maitre Joseph ELVINGER, notary, on June 29, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 1826 on August 29, 2007. The articles of association of the Company have been

amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on June 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1454 dated July 28, 2009.

The Meeting is chaired by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole partner present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 130,483 shares representing 100% of the capital of the Company (with an amount of EUR 3,262,075) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
 2. Appointment of Curzon Capital Partners II S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" with registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
 5. Miscellaneous.
- IV. After deliberation, the Meeting took, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Curzon Capital Partners II S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the sole partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the sole partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée «CCP II Soest S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 129.783, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C N°1826 du 29 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1454 du 28 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique est présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 130,483 actions, représentant 100 % du capital social de la Société (d'un montant de EUR 3,262,075), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Curzon Capital Partners II S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de l'actionnaire unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52320. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013175507/120.

(130215055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.594.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013178829/12.

(130218728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

J2M Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178896/9.

(130217730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Kalli-Stone-Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178897/9.

(130217662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Luxembourg Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 154.330.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178926/9.

(130217928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Assfinar S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.566.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 novembre 2013

L'assemblée a appris avec beaucoup de tristesse de décès de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012. En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, il y a lieu de nommer un nouvel administrateur.

L'assemblée décide de nommer Madame Céline STEIN, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement du défunt Monsieur Patrick ROCHAS.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013182188/15.

(130222269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Assfinar S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013182189/10.

(130222303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

ASSOR (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.260.

Letter de démission du commissaire Compliance & Control:

La société Compliance & Control, RCS B 172 482, démissionne de son mandat de commissaire avec effet au 19 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013182190/13.

(130222545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Artic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 147.289.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182183/10.

(130222567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Assurances Gest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 72.889.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 décembre 2013

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée décide de nommer, pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

administrateurs:

Monsieur Patrick THIRY, employé privé, demeurant 37, rue Emile Barthel, L-3330 Crauthem

Monsieur Patrick FELIX, employé privé, demeurant 6, Nauwies, L-5421 Erpeldange

Monsieur Jean-Pierre BARA, retraité, demeurant 8, rue du Centre, L-3960 Ehlinge/Mess

administrateur délégué:

Monsieur Patrick THIRY, employé privé, demeurant 37, rue Emile Barthel, L-3330 Crauthem

commissaire aux comptes

SOFINTER Gestion S.à r.l., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182191/21.

(130223142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 149.324.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 novembre 2013 que:

- Madame Maria Virginia Selvino a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 novembre 2013;

- Madame Wilhelmina Sophia Magdalena Lloyd - Schut, née le 22 juin 1962 à Nieuwer-Amstel (Pays-Bas) résidant au Prins Frederiklaan 14 A, 2243 HW Wassenaar (Pays-Bas) a été nommée nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013179418/18.

(130219449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Akroscan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.893.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée AKROSCAN Sàrl en liquidation, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Cedric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013179449/16.

(130220208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Autodrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179496/10.

(130219021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Autodream s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3505 Dudelange, 59, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 136.631.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013179495/10.

(130219028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Cofimin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176592/9.

(130216275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Chronos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.531.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CHRONOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25531 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 130 du 12 mai 1987,

et dont les statuts ont été modifiés suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 19 octobre 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en Euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1487 du 15 octobre 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit, Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé la conversion de la devise du capital en Euros, de sorte à ce que le capital social de sept cent quarante-trois mille six cent quatre vingt Euros et cinquante-sept Cents (743.680,57 EUR), est représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale et non par trois mille (3.000) actions, comme erronément mentionné et publié.

Et à l'instant la Présidente prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée confère pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, C. BORTOLOTTI, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55423. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176585/89.

(130215611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Action Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176411/10.

(130215361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Mykerinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013180168/13.

(130220279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013180171/11.

(130220271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Novalak's Targets Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 160.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180175/9.

(130219305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Octans Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.401.

Rapport annuel du 1^{er} janvier 2013 au 16 juillet 2013 (date de fusion) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180216/11.

(130219404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Obringer-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013180210/10.

(130219149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Parkwood (Köln) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 130.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013180233/11.

(130220339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Faivinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 148.603.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIVINVEST S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2013179780/11.

(130219154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Electricité Gaston MEYER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 10, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 24.758.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013179670/12.

(130219539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180827/10.

(130220981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180828/10.

(130220982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Spillschlass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 52, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 179.443.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 décembre 2013

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Wilket AUDREY, née le 1^{er} octobre 1986 à Virton (B), demeurant à B-6760 Virton, 8, rue Adrien de Prémoral comme gérante et de nommer comme nouvelle gérante Madame Lorraine THIL, née le 08 mars 1984 à Saint-Avold (F), demeurant à F-54400 Longwy, 2 allée du Béarn.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux membres du Conseil de gérance

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013170466/16.

(130207847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Premium Coffee Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013180244/11.

(130220336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Venator S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 182.540.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;
- 2) AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;
- 3) ZAURAC S.C.A., société en commandite par actions, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;
- 4) YIDAN S.C.A, société en commandite par actions, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Mr François MAYET, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, by virtue of four proxies under private seal given in Luxembourg, on 10 December 2013.

The said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated above, have decided to form amongst themselves a société en commandite par actions in accordance with the following articles of incorporation:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, name. There exists a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") under the name of "VENATOR S.C.A." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

In the event that the Manager or the Managers jointly, as the case may be, determine that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad:

- the taking of participating interests by any means, contributions, subscriptions of shares, bonds and any social rights, in any companies of Luxembourg or foreign law, as well as the management, the control and the development of such participating interests, and in particular the management of its participating interests in the "AKSOR Group"; the Company may proceed with the transfer of these participating interests by way of sale, exchange or otherwise. By "AKSOR Group", it means AKSOR, société par actions simplifiée with a share capital of 1,011,200 euro having its registered office at ZAC L'ESPLANADE, 3 rue Louis de Broglie, F-77400 ST THIBAUT DES VIGNES, registered with the Trade and Companies Register of Meaux under the number 453698878 and all its subsidiaries and sub-subsidiaries;

- the organization of the sustainability of the control of power management within AKSOR Group;

- the organization of the opening of the AKSOR Group share capital to its key employees and authorized representatives.

The Company may borrow in any form whatsoever; it may be a party to any type of loan and can proceed with the issuance of debt securities, bonds, certificates, shares, profit shares, warrants and shares, including under one or several broadcasts programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or bonds, grant advances and assistance to all its subsidiaries, affiliates, any other company or third party, to any shareholder.

The Company may grant guarantees and securities to any subsidiaries of affiliates, to any other company or third party, or to any shareholder in order to guarantee its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliates, any other company or third party, any shareholder under the purpose of the Company. The Company may further pledge, assign, encumber all or part of its assets or create in any form whatsoever securities over all or part of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, derivatives trading, market premium (options), repurchase, securities lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for their efficient management, including techniques and instruments designed to protect against exchange risks, interest rate and other risks.

The Company may undertake any industrial, commercial, financial, movable or real estate transactions, which are directly or indirectly, in whole or in part, to its purpose.

It may realize its purpose directly or indirectly on behalf or for third parties, alone or in association with all operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose or the purpose of companies in which it holds interests.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose; it may also act as a director or manager, paid or not, in other Luxembourg or foreign companies.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, shares

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand two euro (EUR 31,002) divided into two (2) unlimited shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by the unlimited shareholder(s) (actionnaire(s) commandité(s)) and thirty-one thousand (31,000) limited shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires).

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain in registered form. The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. - Management, supervisory board

Art. 7. Management. The Company shall be managed by:

- ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;

- AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;

in their capacity as unlimited shareholders (actionnaires commandités) of the Company (the "Managers").

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. Powers of the Manager(s). The Manager or the Managers jointly, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

Art. 9. Liability of the Managers and of the shareholders. The Manager or the Managers, as the case may be, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager or the Managers, as the case may be, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 10. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager or the Managers, as the case may be, from time to time.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, but only within the limits of such power.

Art. 11. Dissolution - Incapacity of the Managers. In case of dissolution or legal incapacity of any one Manager or where for any other reason it is impossible for any one Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in article 12 of these articles shall designate one or more Managers, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the Managers shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by article 19 of these articles.

The Managers' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The Managers are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not to be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are appointed. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall forthwith convene a general meeting of shareholders in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 13. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, on such matters as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine. It shall authorise any actions of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Supervisory Board may appoint an independent expert, who shall be an independent auditor ("réviseur d'entreprises") and who shall assist the Supervisory Board in the fulfilment of its duties.

Art. 14. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

One or more members may participate in a meeting of the Supervisory Board by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Supervisory Board whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 15. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 7 of these articles and to all the other powers reserved to the Manager or the Managers jointly, as the case may be, under these articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Managers' consent.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the general meeting, on the last Tuesday in the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such general meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the share capital of the Company so require.

The general meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. One or several shareholders holding together at least ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may request for the inscription of one or several items in the agenda of any general meeting of shareholders. Such request is sent to the registered office of the Company by recorded letter at least five days before the general meeting of shareholders.

The general meetings of shareholders are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the general meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting of shareholders as defined in article 25 of the present articles of incorporation shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the purpose or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the general meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the general meeting by such means shall constitute presence in person at such general meeting.

A shareholder may also act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telex or by e-mail as his proxy another person who does not need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may require.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, at least five days prior to the date set for the general meeting of shareholders.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one scrutineer. They together form the board of the general meeting of shareholders.

Art. 23. Adjournment. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, must adjourn it if so required by shareholders representing at least twenty per cent (20 %) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first general meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the general meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At every annual general meeting of shareholders in each year the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall present to the general meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the general meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 28. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5 %) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. - Dissolution, liquidation and amendments of the articles of incorporation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Chapter VII. - Applicable law and language

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 32. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory dispositions

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties declare to subscribe the shares as follows:

- | | |
|---|--------|
| 1) ACRELUX S.à r.l., prenamed,
One unlimited share | 1 |
| 2) AKSOLUX S.à r.l., prenamed,
One unlimited share | 1 |
| 3) ZAURAC S.C.A., prenamed, | 15,500 |

Fifteen thousand five hundred limited shares	
4) YIDAN S.C.A., prenamed,	
Fifteen thousand five hundred limited shares	15,500
TOTAL: Thirty-one thousand two shares	31,002

All these shares are entirely paid up by payments in cash, so that the amount of thirty-one thousand two euro (EUR 31,002) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at two thousand euro (EUR 2,000).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Managers is set at two (2) and that of the Supervisory Board at three (3).
- 2) The following persons are appointed as Managers of the Company:
 - ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;
 - AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;
- 3) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:
 - Mr Jacques MANGEOT, dirigeant de sociétés, born in Thionville (France) on 28th January 1960, residing in F-77600 Bussy-Saint-Georges, 13, allée des Plumassiers;
 - Mr Jalel SOUISSI, dirigeant de sociétés, born in Tunis (Tunisie) on 28th June 1958, residing in F-78370 Plaisir, Domaine de la Bataille, 17, rue Claude Debussy;
 - Mr Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, born in Ettelbruck on 16th February 1946, residing in L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.
- 4) The mandates of the Managers and of the members of the Supervisory Board shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The registered office is fixed at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;
 - 2) AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769;
 - 3) ZAURAC S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
 - 4) YIDAN S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
- ici représentées par Monsieur François MAYET, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu de quatre procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présente acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqués ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles vont constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . - Forme, dénomination sociale, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination sociale. Il existe une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de "VENATOR S.C.A." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité par une décision du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Au cas où le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, décident que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ont confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous pays:

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations, et plus particulièrement la gestion de ses participations dans le «Groupe AKSOR»; la Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. Par «Groupe AKSOR», il convient d'entendre AKSOR, société par actions simplifiée au capital de 1.011.200,00 euros ayant son siège social à ZAC L'ESPLANADE, 3, rue Louis de Broglie, F-77400 ST THIBAULT DES VIGNES, inscrite au RCS de MEAUX sous le numéro 453689978, et toutes ses filiales et sous-filiales.

- l'organisation de la pérennisation du contrôle du pouvoir de direction au sein du Groupe AKSOR.

- l'organisation de l'ouverture du capital du Groupe AKSOR à ses salariés ou mandataires clés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille deux euros (EUR 31.002) représenté par deux actions de commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par le ou les actionnaire(s)

commandité(s) et trente et un mille (31.000) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par les actionnaires commanditaires.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront sous la forme nominative. La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Gestion, Conseil de surveillance

Art. 7. Gestion. La Société sera gérée par:

- ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;

- AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769;

en tant qu'actionnaires commandités de la Société (les «Gérants»). Les autres actionnaires ne participeront à ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du (des) Gérant(s). Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Art. 9. Responsabilité des Gérants et des actionnaires. Le Gérant ou les Gérants selon le cas, sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 10. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant ou les Gérants, selon le cas.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Dissolution - Incapacité des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un quelconque des Gérants, ou si pour toute autre raison l'un quelconque des Gérants est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance tel que défini à l'article 12 des présents statuts nommera un ou plusieurs gérants, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur nomination, les Gérants devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues à l'article 19 des présents statuts.

Les devoirs des Gérants consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les Gérants seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, convoqueront immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas, qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Conseil de Surveillance pourra nommer un expert indépendant, qui devra être un réviseur d'entreprises et qui assistera le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Des avis écrits de toute réunion du Conseil de Surveillance seront donnés par lettre, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique ou par télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs membres peuvent prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective au Conseil de Surveillance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs de ses Gérants ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 7 des présents statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou aux Gérants conjointement, selon le cas, en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement des Gérants conjointement.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10 %) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée des actionnaires.

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire, tel que défini à l'article 25 des présents statuts, devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, pourraient exiger.

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui ou par eux conjointement selon le cas, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, nommée par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas. Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire. L'assemblée générale élira un scrutateur.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant ou les

Gérants conjointement, selon le cas, doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 %) du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la Société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 27. Adoption des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, présenteront à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la loi le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. - Dissolution, liquidation et modification des statuts

Art. 29. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 30. Modification des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés le moment venu par une assemblée générale des actionnaires avec les exigences de quorum et de majorité conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Langue. Les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- 1) ACRELUX S.à r.l., prénommée,

Une action de commandité	
2) AKSOLUX S.à r.l., prénommée,	
Une action de commandité	1
3) ZAURAC S.C.A., prénommée,	
Quinze mille cinq cents actions de commanditaire	15.500
4) YIDAN S.C.A., prénommée,	
Quinze mille cinq cents actions de commanditaire	15.500
TOTAL: Trente et un mille actions	31.002

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux euros (EUR 31.002) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2) et celui des membres du Conseil de Surveillance à trois (3).
- 2) Sont appelés aux fonctions de gérants:
 - ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;
 - AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769.
- 3) Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance:
 - Monsieur Jacques MANGEOT, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France), le 28 janvier 1960, demeurant à F-77600 Bussy-Saint-Georges, 13, allée des Plumassiers;
 - Monsieur Jalel SOUISSI, dirigeant de sociétés, né à Tunis (Tunisie), le 28 juin 1958, demeurant à F-78370 Plaisir, Domaine de la Bataille, 17, rue Claude Debussy;
 - Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.
- 4) Les mandats des gérants et membres du Conseil de Surveillance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. LAC/2013/56846. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176319/675.

(130214099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.990.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 avrié 2009, publié au Mémorial C du 15 mai 2009, numéro 1019.

- Modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2013, non encore publié.

Les statuts coordonnés au 16 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176082/14.

(130214137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.994.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis Poland XLVII S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 107983, duly represented by its sole manager Prologis Directorship S.à r.l., a company having its registered office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76630 itself represented by Mr Gerrit Jan Meerkerk, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as manager of the company, duly authorized to act in name and on behalf of the company by his sole signature

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on 2nd April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1139 of 13th June 2007, (the "Company").

- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15.000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that Prologis Poland XLVII S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2013 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one Thousand EURO (1,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Poland XLVII S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 107983, représentée par son gérant unique Prologis Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76630, elle-même représentée par Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland LXXXVII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1139 du 12 juin 2007, (la («Société»)).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que Prologis Poland XLVII S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56678. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176086/94.

(130215343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Savini Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 204, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 26.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181903/10.

(130221543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Sausalito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 173.273.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013181902/12.

(130221331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Sax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181904/10.

(130221291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Etias Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 150.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181442/10.

(130221053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Fusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.763.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013181487/12.

(130221114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Glendevon King Global Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 152.497.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of Glendevon King Global Fund SICAV-SIF, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé", with registered office in 2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by a deed passed before the undersigned notary on April 13th, 2010, published in the Mémorial C number 1075 dated 21 May 2010, modified once by deed passed before the same notary on July 12th, 2012, published in the Mémorial C, number 2203 dated 5 September 2012.

The meeting is presided by Mr Walter TOCCO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Mr Robert van't HOEFT, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Appointment of Exequate Management S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

5. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.

6. Miscellaneous.

II.- That the partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxies of the represented partners and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented partners, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting waives the convening notices.

Second resolution

The general meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it voluntarily into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator of the company EXEQUITIVE Management S.à r.l., with registered office at L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, registered with the Luxembourg trade and company register under number RCS B 174.568 in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915 relating to Commercial Companies without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The Liquidator is instructed to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Glendevon King Global Fund SICAV-SIF, une société en commandite par actions sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, avec siège social à 2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1075 du 21 mai 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2203 du 5 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Walter TOCCO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Robert van't HOEFT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Renonciation à des convocations.
2. Dissolution of de la Société avec effet immédiat et décision de mettre la Société volontairement en liquidation.
3. Nomination de Exequitive Management S.à r.l. comme liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur").
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.
5. Décision d'instruire le liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions et au meilleur prix, tous les avoirs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée renonce à des convocations.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre volontairement en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur EXEQUITIVE Management S.à r.l., avec siège social à L-1513 Luxembourg, 63, Boulevard Prince Félix, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 174.568, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendu pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur est instruit de réaliser, dans les meilleures conditions et au meilleur prix, tous les avoirs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Tocco, R. Thill, R. van't Hoeft et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55497. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175704/126.

(130215014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Benediction Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.807.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013179539/11.

(130219131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Barnsleys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.094.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181280/10.

(130221506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

LEVeL Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.257.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 septembre 2013 à Luxembourg.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. La démission de Mr Manuel Bertrand en tant que gérant, ayant son adresse privée rue Soiron-Centre 94 à B-4861 Soiron, BELGIQUE, est acceptée en date du 02/09/2013.

2. Mr Marc-André Lefebvre, ayant son adresse privée Clos Yves Robert 33 à B-4141 Louveigné, BELGIQUE, est nommé en tant que gérant avec effet en date du 02/09/2013.

Président et Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013182665/15.

(130223037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Philipor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.948.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le quinze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 4 rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «PHILIPOR S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le 15 novembre décembre 2013 (jour de la constitution) et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2014.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) actions ordinaires ont été souscrites par Maître Karine SCHMITT, prénommée, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 07 avril 1966, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Christophe MOUTON, comptable, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 04 juin 1969, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- Conformément à l'article DIX (10) des présents statuts, Monsieur Jean-Marc FABER, est désigné premier président du conseil d'administration.
3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 60 219).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.
5. L'adresse de la Société est établie au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15029.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013166254/221.

(130202870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.954.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Velemir ZIVALJIC, Gesellschafter, wohnhaft in Mintarder Weg 235, D-40885 Ratingen, Deutschland, („der Komparent“),

hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, („der Bevollmächtigte“),

Die oben aufgeführte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung More S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 154954, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet wurde am 20. Juli 2010 gemäß Urkunde des instrumentierenden Notar, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 2069 vom 4. Oktober 2010;

- Dass er einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung vom heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Velemir ZIVALJIC, Gesellschafter, wohnhaft in Mintarder Weg 235, D-40885 Ratingen, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung dieser Urkunde an den Bevollmächtigten des Komparenten, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Luc HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 2013. Relation GRE/2013/4866. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013174950/49.

(130213086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.259.436.712,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Joslyn Holding Company, a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2698135,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 20, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "AB Sciex Finance S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149679, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2545, dated December 30, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 19, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one billion two hundred fifty-nine million four hundred thirty-six thousand seven hundred twelve Canadian Dollars (CAD 1.259.436.712,00) represented by one hundred fifty-eight thousand two hundred (158.200) ordinary shares, ninety-nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred ninety-two (99.994.792) category A redeemable preferred shares, one hundred seventy-three million eighty-three thousand nine hundred eighty-six (173.083.986) category B redeemable preferred shares, one hundred eighty-one million eight hundred eight thousand seven hundred twelve (181.808.712) category C redeemable preferred shares, two hundred ten million seventy-seven thousand one hundred fourteen (210.077.114) category D redeemable preferred shares, fifteen million seven hundred eighty-five thousand seven hundred forty-six (15.785.746) category F redeemable preferred shares, seventy-five million nine hundred thirty thousand one hundred thirty-six (75.930.136) category G redeemable preferred shares, fifty-four million sixty-eight thousand ninety-three (54.068.093) category I redeemable preferred shares, fifty-four million five hundred forty-two thousand six hundred fourteen (54.542.614) category J redeemable preferred shares, three hundred eighty-five million four hundred seventy-five thousand five hundred fifty-three (385.475.553) category K redeemable preferred shares, six million three hundred sixty-three thousand three hundred five (6.363.305) category L redeemable preferred shares and two million one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-one (2.148.461) category N redeemable preferred shares, all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

V. The appearing party, expressly declares waiving the appointment of a liquidator to carry out the anticipated dissolution of the Company and embodying this role.

VI. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VII. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the liabilities and debts of the Company.

VIII. The activity of the Company has ceased and all the assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

IX. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the Company of their mandate as of today.

X. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office (i.e. 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Joslyn Holding Company, une corporation établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2698135,

ici représentée par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 20 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «AB Sciex Finance S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149679, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545, en date du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 19 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard deux cent cinquante-neuf millions quatre cent trente-six mille sept cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.259.436.712,00) représenté par cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-douze (99.994.792) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, cent soixante-treize millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-six (173.083.986) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, cent quatre-vingt-un millions huit cent huit mille sept cent douze (181.808.712) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, deux cent dix millions soixante-dix-sept mille cent quatorze (210.077.114) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, quinze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quarante-six (15.785.746) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, soixante-quinze millions neuf cent trente mille cent trente-six (75.930.136) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinquante-quatre millions soixante-huit mille quatre-vingt-treize (54.068.093) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I, cinquante-quatre millions cinq cent quarante-deux mille six cent quatorze (54.542.614) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J, trois cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-trois (385.475.553) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K, six millions trois cent soixante-trois mille trois cent cinq (6.363.305) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L, deux millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante et une (2.148.461) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie N, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD1,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante déclare expressément renoncer à la nomination d'un liquidateur afin de procéder à la liquidation anticipée de la Société et assurer ce rôle.

VI. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné.

VII. La comparante, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer tout le passif et les dettes de la Société.

VIII. L'activité de la Société a cessé et l'associé unique est investi de tout l'actif de la société à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que si celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

X. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société (c'est-à-dire au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013174527/134.

(130213786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

LSF5 Giga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.188.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.581.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. LSF5 Giga Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 119052 ("GIGA Holdings"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 22 November 2013,

2. Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 ("Lone Star"),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 22 November 2013,

(GIGA Holdings and Lone Star being hereinafter collectively referred to as the Shareholders).

The hereabove referred proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 112581, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 480 of 5 March 2006, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1227 of 11 June 2010 (the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 224,250.- (two hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,412,750.- (two million four hundred twelve thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 2,188,500.- (two million one hundred eighty-eight thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four) ordinary shares (the "Cancelled Shares"), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 224,250.- (two hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro), which shall include the reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 47.63 (forty-seven euro and sixty-three cents) and as a result thereof (b) reimbursement to GIGA Holdings of an aggregate amount of EUR 224,297.63 (two hundred twenty-four thousand two hundred ninety-seven euro and sixty-three cents);

2. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital decrease proposed above as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,188,500.- (two million one hundred eighty-eight thousand five hundred euro) represented by 17,507 (seventeen thousand five hundred seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each."

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 224,250.- (two hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) to reduce it from its current amount of EUR 2,412,750.- (two million four hundred twelve thousand seven hundred fifty euro) represented by 19,301 (nineteen thousand three hundred one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 2,188,500.- (two million one hundred eighty-eight thousand five hundred euro), represented by 17,507 (seventeen thousand five hundred seven) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 1,794 (one thousand seven hundred ninety-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 224,250.- (two hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro), which shall include the reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 47.63 (forty-seven euro and sixty-three cents), and as a result thereof,

(b) reimburse to GIGA Holdings an aggregate amount of EUR 224,297.63 (two hundred twenty-four thousand two hundred ninety-seven euro and sixty-three cents).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, GIGA Holdings now holds 17,507 (seventeen thousand five hundred seven) ordinary shares and Lone Star still holds 1 (one) preferred share, in the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,188,500.- (two million one hundred eighty-eight thousand five hundred euro) represented by (i) 17,507 (seventeen thousand five hundred seven) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

1. LSF5 Giga Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 119052 («GIGA Holdings»),

ici représentée par Mr Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2013;

2. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg Immatriculée au R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 91796 («Lone Stars»),

ici représentée par Mr Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2013;

(GIGA Holdings et Lone Star étant ci-après collectivement désignés comme les Associés).

Les procurations susmentionnés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de LSF5 Giga Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112581, selon un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, daté du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n°480 du 5 mars 2006, modifié en dernier li eu par un acte du notaire instrumentaire en date du 14 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1227 du 11 juin 2010 (la Société).

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 224.250,- (deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.412.750,- (deux millions quatre cent douze mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 2.188.500,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) par le biais de l'annulation de 1,794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 224.250,- (deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), qui inclura une réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de EUR 47,63 (quarante-sept euros et soixante-trois cents), et ainsi (iii) remboursement à GIGA Holdings d'un montant total de EUR 224.297,63- (deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-trois cents);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital proposée ci-dessus de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.188.500,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros), représenté par (i) 17.507 (dix-sept mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de

(a) réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 224.250,- (deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.412.750,- (deux millions quatre cent douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 19.301 (dix-neuf mille trois cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.188.500,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros), représenté par 17.507 (dix-sept mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros)

chacune, par voie d'annulation de 1.794 (mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), représentant une valeur nominale globale de EUR 224.250,- (deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), qui inclura une réduction du compte de prime d'émission de la Société à concurrence d'un montant de EUR 47,63 (quarante-sept euros et soixante-trois cents), et ainsi,

(b) rembourser à GIGA Holdings un montant total de EUR 224.297,63-(deux cent vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-trois cents).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, GIGA Holdings détient maintenant 17.507 (dix-sept mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires et Lone Star détient toujours 1 (une) part préférentielle, dans le capital de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.188.500,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros), représenté par (i) 17.507 (dix-sept mille cinq cent sept) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2013. LAC/2013/55496. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176962/178.

(130215676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Les statuts coordonnés au 10/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013176892/12.

(130215859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
